

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE PRIVATE BANKING
BAYONNE
RÉGION SUD AQUITAINE
26 RUE DU 49^{ÈME} RÉGIMENT D'INFANTERIE
64100 BAYONNE
TÉL. : 05 59 44 57 23

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE PRIVATE BANKING
BORDEAUX
RÉGION GRAND SUD-OUEST
30 COURS DE L'INTENDANCE
33000 BORDEAUX
TÉL. : 05 57 26 38 20

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE PRIVATE BANKING
LILLE
RÉGION NORD
27 - 35 RUE DE TOURNAI
59000 LILLE
TÉL. : 03 28 36 74 10

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE PRIVATE BANKING
LYON
RÉGION CENTRE EST
33 AVENUE FOCH
69006 LYON
TÉL. : 04 37 45 27 60

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE PRIVATE BANKING
MARSEILLE
RÉGION MÉDITERRANÉE
HÔTEL DE DIRECTION - LES DOCKS
10 PLACE DE LA JOLIETTE
13002 MARSEILLE
TÉL. : 04 91 99 33 50

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE PRIVATE BANKING
MONTPELLIER
RÉGION LANGUEDOC-ROUSSILLON
11 BOULEVARD SARRAIL
34000 MONTPELLIER
TÉL. : 04 67 07 27 50

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE PRIVATE BANKING
NANTES
RÉGION LITTORAL ATLANTIQUE
8 PLACE ROYALE
44000 NANTES
TÉL. : 02 28 08 83 00
TÉL. : 06 75 52 20 93

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE PRIVATE BANKING
NICE
RÉGION CÔTE D'AZUR
8 AVENUE JEAN MÉDECIN
06000 NICE
TÉL. : 04 92 17 57 80

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE PRIVATE BANKING
ORLÉANS
RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE
12 RUE DE LA RÉPUBLIQUE
45000 ORLÉANS
TÉL. : 02 38 80 57 56

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE PRIVATE BANKING
PARIS ILE-DE-FRANCE NORD
29 BOULEVARD HAUSSMANN
75009 PARIS
TÉL. : 01 53 43 87 00

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE PRIVATE BANKING
PARIS ILE-DE-FRANCE SUD
29 BOULEVARD HAUSSMANN
75009 PARIS
TÉL. : 01 53 43 87 00

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE PRIVATE BANKING
REIMS
RÉGION CHAMPAGNE-ARDENNE
2 PLACE ROYALE
51100 REIMS
TÉL. : 03 26 84 57 40

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE PRIVATE BANKING
RENNES
RÉGION GRAND OUEST
14 RUE LE BASTARD
35000 RENNES
TÉL. : 02 99 78 70 51

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE PRIVATE BANKING
ROUEN
RÉGION NORMANDIE-OISE
34 RUE JEANNE D'ARC
76000 ROUEN
TÉL. : 02 35 52 59 12

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE PRIVATE BANKING
STRASBOURG
RÉGION GRAND EST
3 PLACE SÉBASTIEN BRANT
67000 STRASBOURG
TÉL. : 03 88 14 39 40

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE PRIVATE BANKING
TOULOUSE
RÉGION MIDI-PYRÉNÉES
61 BOULEVARD LAZARE CARNOT
31000 TOULOUSE
TÉL. : 05 34 25 49 50

TARIFS AU 1^{ER} JUILLET 2020

VOTRE PARTENAIRE EN GESTION DE FORTUNE

Conditions tarifaires applicables aux produits
et services spécifiques réservés aux clients
de Société Générale Private Banking France

Pour toute réclamation concernant Société Générale Private Banking France, nous vous invitons tout d'abord à vous rapprocher de votre Banquier Privé. Si un désaccord persiste, vous pouvez nous contacter par email à l'adresse suivante : service.sgprelationsclients@socgen.com ou adresser un courrier à la Direction Commerciale de Société Générale Private Banking France au 29 boulevard Haussmann, CS 614, 75421 Paris Cedex 9. De plus amples détails sont disponibles sur demande ou sur <http://www.privatebanking.societegenerale.fr/>

Société Générale est une banque française autorisée et supervisée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, site 4 Place de Budapest, 75436 Paris Cedex 09, sous la supervision prudentielle de la Banque Centrale Européenne (BCE) et enregistrée auprès de l'ORIAS en qualité d'intermédiaire en assurance sous le numéro 07 022 493, orias.fr.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE PRIVATE BANKING FRANCE

29 BOULEVARD HAUSSMANN
75009 PARIS - FRANCE
TÉL. : 01 53 43 87 00 - FAX : 01 53 43 87 97
www.privatebanking.societegenerale.fr

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 1 059 665 810 EUROS
AU 12/06/2019
IMMATRICULÉE AU RCS DE PARIS
SOUS LE NUMÉRO UNIQUE D'IDENTIFICATION 552 120 222

SIÈGE SOCIAL

29 BOULEVARD HAUSSMANN 75009 PARIS

 **SOCIÉTÉ GÉNÉRALE**
Private Banking

REF. 01118 - AVRIL 2020 - CRÉDITS PHOTO : GETTY IMAGES

 **SOCIÉTÉ GÉNÉRALE**
Private Banking

SOMMAIRE

Société Générale Private Banking, votre partenaire en gestion de fortune	2
Service Gestion de Fortune.....	4
Stratégie patrimoniale	6
Gestion d'actifs financiers	7
– Gestion sous mandat	7
– Conseil en investissement et arbitrage.....	11
– Réception et transmission d'ordres*	14
Relevé de patrimoine financier	15
Droits de garde	16
Successions	17
Service gestion de trésorerie	17
Financements et engagements	19
Un accompagnement au-delà de la banque	20

* Précédés ou non d'un conseil, hors Conseil en investissement.

Vous trouverez dans les pages suivantes les principales conditions tarifaires applicables aux produits et services spécifiques réservés aux clients de Société Générale Private Banking France.

Les produits et services qui y sont présentés peuvent n'être accessibles que sous certaines conditions d'éligibilité telles que le montant d'actifs détenus au sein de Société Générale Private Banking, votre situation patrimoniale ou votre profil investisseur. Les montants présentés constituent des tarifs plafond.

Cette brochure complète les « Conditions appliquées aux opérations bancaires des particuliers » et les « Conditions et tarifs appliqués aux opérations bancaires des entreprises et associations » en vigueur au sein de Société Générale, disponibles sur <https://particuliers.societegenerale.fr/> et <https://entreprises.societegenerale.fr/>.

Votre Banquier Privé est à votre disposition pour toute précision complémentaire.

Les tarifs sont exprimés en euros et indiqués TTC, lorsqu'ils sont soumis à la TVA, en tenant compte d'une TVA maximum au taux en vigueur de 20 %. Toute modification à la hausse ou à la baisse du taux de TVA en vigueur sera répercutée au client. En outre, le montant de la TVA applicable pourra varier en fonction des règles de territorialité de la TVA déterminées par rapport à votre lieu de résidence.

Le contenu de ce document n'est pas destiné à fournir un conseil en investissement ou en assurance ni un quelconque autre service d'investissement, et ne constitue, de la part de Société Générale Private Banking, ni une offre, ni une recommandation personnalisée, ni un conseil en vue de l'achat ou de la souscription ou de la vente d'un service d'investissement ou du/des produit(s) visé(s), ni à investir dans la catégorie d'actifs mentionnée.

Les informations contenues dans ce document ne constituent pas un conseil juridique, fiscal ou comptable.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE PRIVATE BANKING, VOTRE PARTENAIRE EN GESTION DE FORTUNE

Au sein de Société Générale, l'un des premiers groupes européens de services financiers, Société Générale Private Banking est l'entité dédiée à la gestion privée.

Présente dans 13 pays à travers le monde, principalement en Europe, Société Générale Private Banking regroupe 2 500 collaborateurs engagés vers un même objectif : conseiller et proposer des **solutions de gestion de fortune** à une **clientèle d'entrepreneurs (clients à titre privé) et de particuliers fortunés**.

Basée à Paris au 29 boulevard Haussmann, siège social et historique de Société Générale, la banque privée est également présente dans 80 villes en France.

Sur notre territoire, ce sont 320 Banquiers Privés et experts qui se tiennent à votre écoute.

Développer avec vous une relation durable fondée sur la confiance et la proximité, faciliter vos prises de décision en matière de stratégie patrimoniale et de gestion d'actifs, accompagner avec pertinence la réalisation de vos projets : telles sont les ambitions qui nous animent.



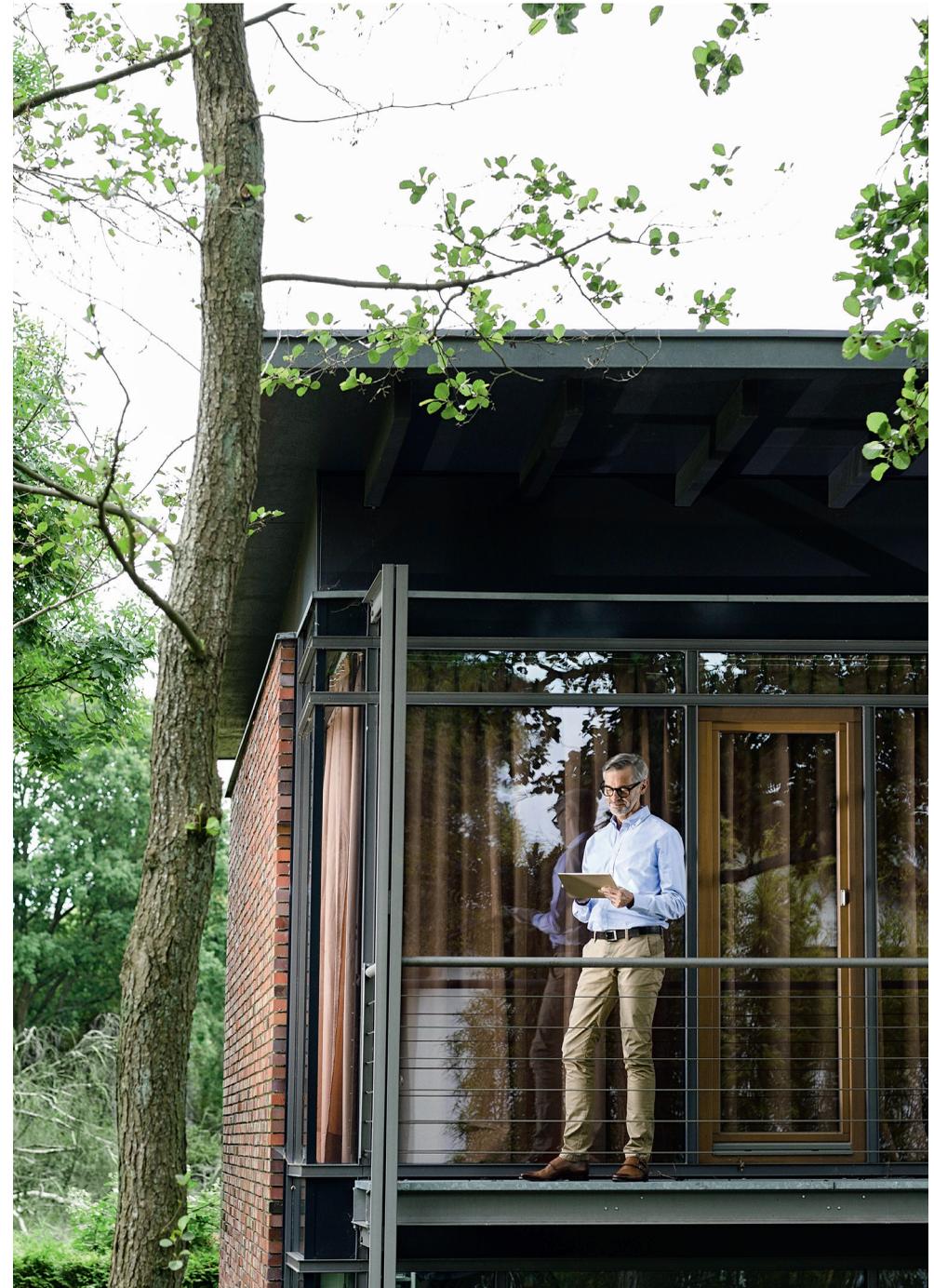
Meilleure Banque privée européenne pour notre équipe d'Ingénierie Patrimoniale (WealthBriefing 2019)



Meilleure banque privée pour les Entrepreneurs - Europe occidentale (Février 2019)



Meilleure Banque privée européenne pour les solutions de crédit (WealthBriefing 2019)



SERVICE GESTION DE FORTUNE

LE SERVICE GESTION DE FORTUNE VOUS OUVRE LES PORTES D'UN DISPOSITIF DÉDIÉ ET SUR MESURE.

■ Un service d'investissement adapté et un Banquier Privé qui vous guide dans la gestion de vos actifs

Engagé à chaque instant à vos côtés, le Banquier Privé construit avec vous une solution patrimoniale globale cohérente, en tenant compte des spécificités de votre situation personnelle et patrimoniale.

Il s'appuie sur une méthode exclusive de diagnostic pour évaluer votre situation, conseiller et suivre les choix d'investissement.

Il mobilise aussi l'ensemble des experts nécessaires à l'accomplissement de vos projets, tant au sein du Groupe Société Générale qu'auprès de partenaires : gérants de portefeuille, investment consultants, ingénieurs patrimoniaux et financiers.

Le Service Gestion de Fortune fait l'objet d'une commission forfaitaire de 1 000 € par an.

Dans le cadre du Service Gestion de Fortune⁽¹⁾, vous avez accès à :

- un accompagnement privilégié de votre Banquier Privé et de son Assistant(e) qui sont à vos côtés pour satisfaire l'ensemble de vos demandes,
- une société de gestion dédiée et une plate-forme de sélection de fonds en architecture ouverte (fonds traditionnels et fonds en gestion alternative, private equity...),
- notre offre sur mesure en matière de produits structurés et de fonds au sous-jacent immobilier,
- nos solutions de crédit adaptées à vos besoins (acquisition immobilière, avance patrimoniale),
- notre accompagnement dans le domaine de l'art et de la philanthropie,
- notre sélection de produits et services issue des meilleures solutions du Groupe Société Générale et de ses partenaires,
- une information régulière sur l'actualité économique, juridique, fiscale ainsi que sur nos nouvelles offres afin de vous permettre d'appréhender les enjeux clés et de prendre les bonnes décisions.
- des événements sur mesure : invitations à des conférences, programmes dédiés pour vous initier ou initier vos proches sur des thématiques choisies sont autant d'occasions de vous témoigner l'attention que nous vous portons.

(1) Sous réserve de l'évaluation de l'adéquation et du caractère approprié du service d'investissement ou de l'instrument financier. Les produits et services qui y sont présentés peuvent n'être accessibles que sous certaines conditions d'éligibilité telles que le montant d'actifs détenus au sein de Société Générale Private Banking, votre situation patrimoniale ou votre profil investisseur.

ÊTRE CLIENT DE LA BANQUE PRIVÉE C'EST AUSSI :

■ Le meilleur de Société Générale en digital

Grâce à l'expertise digitale reconnue de Société Générale, vous bénéficiez de toutes les innovations technologiques disponibles sur nos espaces digitaux.

■ Relevé de patrimoine financier trimestriel

Chaque trimestre vous bénéficiez d'un relevé patrimonial présentant, notamment, une synthèse globale des performances par mode de gestion et de détention.

■ Un ensemble de frais courants offerts :

- les virements européens et internationaux,
- les retraits d'espèce hors Union Européenne,
- le remplacement ou le renouvellement de votre carte bancaire,
- les frais de tenue de compte,
- les frais d'opposition sur chèque ou sur prélèvement,
- la réédition du code secret,
- les divers frais de courrier,
- etc.

Si vous souhaitez connaître l'exhaustivité de ces frais, contactez votre Banquier Privé.

MON PATRIMOINE, UNE SOLUTION DIGITALE DE GESTION DE VOTRE PATRIMOINE

Accessible à tout moment depuis votre Espace Client Internet ou votre Appli SG, Mon Patrimoine permet de bénéficier d'une vision globale de vos actifs et passifs détenus à la Société Générale et dans d'autres établissements. Privilège réservé aux clients de la Banque Privée, cette vue à 360° de votre situation patrimoniale offre également la possibilité d'analyser plus finement la structure de votre patrimoine.

Une ressource documentaire juridique et fiscale « Informations patrimoniales » organisée par thème (exemple succession, protection de la famille..) est disponible.

Cet espace est entièrement sécurisé et totalement confidentiel.

DIALOGUE & ALLOCATION D'ACTIFS

Vous bénéficiez d'un Dialogue & Allocation d'Actifs (D&AA⁽¹⁾), méthode développée par Société Générale Private Banking.

Cette approche vous permet de bénéficier d'un outil de pilotage de votre allocation d'actifs en simulant le comportement probable à 5 ans de votre patrimoine financier, à la hausse comme à la baisse.

Cette étude est aussi l'occasion d'échanger avec votre Banquier Privé sur votre portefeuille et la stratégie que vous souhaitez mettre en place.

Le D&AA est accessible depuis Mon Patrimoine.

(1) La méthodologie D&AA a été établie à partir d'hypothèses élaborées par Société Générale. Les chiffres cités ont trait aux années écoulées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

STRATÉGIE PATRIMONIALE

Votre Banquier Privé s'appuie sur un expert dédié, l'Ingénieur Patrimonial, pour vous proposer une stratégie patrimoniale adaptée à votre situation et à vos besoins à court, moyen et long terme.

Nos Ingénieurs Patrimoniaux vous accompagnent dans les modalités de mise en œuvre de la structuration de votre patrimoine :

- Analyse et diagnostic ;
- Évaluation des principaux impacts fiscaux (IR, IFI, droits de succession...);

- Hiérarchisation de vos objectifs patrimoniaux ;
- Aide à la restructuration et à l'organisation d'un patrimoine immobilier ou financier ;
- Suggestions patrimoniales au dirigeant lors de la cession et de la transmission de son entreprise.

À partir de 6 000 € par stratégie, selon la complexité du dossier.



GESTION D'ACTIFS FINANCIERS

DÉTERMINEZ LE SERVICE D'INVESTISSEMENT QUI VOUS RESSEMBLE

Votre stratégie d'investissement doit répondre parfaitement à vos objectifs, votre situation et vos compétences financières, votre maîtrise des marchés financiers, ainsi qu'à la manière dont vous souhaitez participer à la gestion de vos actifs.

Pour vous accompagner, nous vous proposons trois modes de gestion⁽¹⁾ :

- Gestion sous mandat
- Conseil en investissement et arbitrage (dont la solution digitale Synoé)
- Réception et Transmission d'Ordres

GESTION SOUS MANDAT

Pour gérer votre patrimoine, la réactivité sur les marchés et l'expertise d'un professionnel sont devenues incontournables.

Avec la Gestion sous mandat, vous confiez la gestion de tout ou partie de vos actifs financiers à un gérant dédié et vous bénéficiez pleinement de nos points forts :

- **la souplesse** avec un mode de gestion adapté à vos projets de vie ;
- **la réactivité** avec une organisation qui conjugue efficacité et maîtrise ;
- **la clarté** à l'aide d'un reporting détaillé.

Nous avons conçu une offre de services complète qui vous assure de trouver la réponse la mieux adaptée à vos attentes et à votre profil.

⁽¹⁾ Sous réserve de l'évaluation de l'adéquation et du caractère approprié du service d'investissement ou de l'instrument financier.

GESTION SOUS MANDAT SG 29 HAUSSMANN⁽¹⁾

Pour connaître les conditions d'accès à notre société de gestion SG 29 Haussmann⁽²⁾, entièrement dédiée aux clients de Société Générale Private Banking, contactez votre Banquier Privé.

	PEA	29 HAUSSMANN SIGNATURE	29 HAUSSMANN AVENIR	29 HAUSSMANN AVENIR SELECTION	GESTION SUR-MESURE
Montant minimum	A partir de 250 000 €	A partir de 250 000 €	A partir de 250 000 €	A partir de 2 000 000 €	A partir de 3 000 000 €
Univers d'investissement	Actions et OPCVM éligibles au PEA	OPCVM gérés au sein du Groupe Société Générale	L'univers de 29 Haussmann Signature + Univers des fonds sélectionnés par Lyxor Fund Solutions ⁽³⁾ (architecture ouverte)	L'univers de 29 Haussmann Avenir + Actions européennes en direct (univers complet)	L'univers de 29 Haussmann Avenir Sélection + Actions et obligations en direct (univers complet) Produits structurés Solutions de couverture
Commission de gestion	1,50 % TTC Hors frais de place (impôts de Bourse, taxes locales,...).	0,60 % TTC	0,85 % TTC	1,50 % TTC Hors frais de place (impôts de Bourse, taxes locales,...).	
Frais de transaction	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus	Nous consulter
Mode de prélèvement	Les capitaux confiés en Gestion sous mandat ⁽⁴⁾ sont soumis à une commission de gestion annuelle facturée par avance au début de chaque année, appliqué à la moyenne des actifs constatés à la fin de chaque trimestre de l'année précédant le paiement. Les mandats de gestion signés en cours d'année donnent lieu à la perception d'une commission de gestion pour l'année en cours, calculée au prorata temporis sur la base des actifs constatés à la fin du mois de l'entrée en gestion.				

- (1) Les produits et services qui y sont présentés peuvent n'être accessibles que sous certaines conditions d'éligibilité telles que le montant d'actifs détenus au sein de Société Générale Private Banking, votre situation patrimoniale ou votre profil investisseur.
- (2) SG 29 Haussmann, société de gestion de portefeuilles agréée par l'Autorité des Marchés Financiers, agissant par délégation de Société Générale, est une filiale du groupe Société Générale, principalement dédiée à la gestion des actifs de la clientèle de Société Générale Private Banking.
- (3) Lyxor Fund Solutions : le centre d'expertise du groupe Société Générale, dont bénéficie Société Générale Private Banking, est dédié à l'analyse et à la sélection d'OPCVM.
- (4) S'agissant d'un contrat d'assurance vie, seule la part investie en unités de compte peut faire l'objet d'un mandat d'arbitrage. Les unités de compte ne sont pas garanties et sont sujettes à des fluctuations à la hausse et à la baisse.



CONSEIL EN INVESTISSEMENT ET ARBITRAGE⁽¹⁾

Investisseur actif, vous décidez de vos placements et de la manière de gérer votre portefeuille financier. Vous souhaitez néanmoins bénéficier d'une veille permanente sur les marchés et d'un conseil pour saisir les meilleures opportunités du moment. Notre service de conseil en investissement et arbitrage vous fournit l'expertise dont vous avez besoin pour prendre vos décisions, tout en conservant la maîtrise de votre portefeuille.

SYNOÉ, SERVICE DIGITAL DE CONSEIL EN ARBITRAGE

SYNOÉ

Cette prestation vous permet de recevoir régulièrement et de manière digitale (par SMS, email ou notification) des conseils sur votre contrat d'assurance vie Sogecap⁽²⁾, adaptés à votre profil investisseur. Basé sur une technologie innovante qui combine les anticipations de nos stratégestes avec vos besoins et vos objectifs individuels d'investissement, Synoé vous offre un service simple, digital et sécurisé. Avec Synoé, vous avez accès à un univers d'investissement composé de fonds gérés par notre société de gestion SG 29 Haussmann⁽³⁾ ou par notre partenaire Société Générale Gestion⁽⁴⁾, et d'ETF⁽⁵⁾ gérés par Lyxor Asset Management⁽⁶⁾. En outre, vous disposez d'informations précises et régulières sur l'allocation de votre portefeuille grâce à un reporting digital et en temps réel, et de publications sur l'actualité des marchés financiers. En complément, notre système d'alerte

Quatre solutions vous sont proposées pour répondre au mieux à votre besoin :

- Synoé
- Synoé Premium
- Gestion Conseillée
- Gestion Conseillée Expert

Pour connaître les conditions d'accès à ces solutions de conseil en investissement et arbitrage, contactez votre Banquier Privé.

en cas d'événements importants sur les marchés financiers, nous permet de vous envoyer rapidement nos conseils pour adapter l'allocation de votre portefeuille.

Ce service est offert (commission de conseil et frais d'arbitrage). Il n'est accessible que sous certaines conditions d'éligibilité (seuil, contrat...) et pour les clients ayant le profil investisseur adapté. Votre Banquier Privé est à votre disposition afin d'étudier votre situation.

SYNOÉ PREMIUM

Dans sa version Premium, vous bénéficiez de l'univers d'investissement de Synoé enrichi de plus de 60 fonds en architecture ouverte vous permettant d'accéder à l'expertise de plusieurs gérants d'actifs. De plus, Synoé Premium vous permet de contacter en direct l'équipe d'experts dédiés pour éclairer vos décisions et vous accompagner.

LA GESTION CONSEILLÉE ET LA GESTION CONSEILLÉE EXPERT

Avec la Gestion Conseillée, un Gérant Conseil dédié vient compléter la relation avec votre Banquier Privé et se tient à votre disposition pour vous orienter dans vos allocations. Afin de trouver la solution la plus adaptée à vos attentes, votre Gérant Conseil s'appuie sur un comité d'investissement composé de stratégestes et d'experts financiers qui analysent les tendances des marchés avec conviction. C'est ainsi qu'il vous accompagne dans la définition de votre stratégie d'investissement et de votre allocation d'actifs, en cohérence avec votre profil investisseur. Vous restez décisionnaire sur vos investissements. En fonction des actifs confiés, deux niveaux de prestations vous sont proposés afin de répondre au mieux à vos attentes avec la Gestion Conseillée accessible à partir de deux millions d'euros, et la Gestion Conseillée Expert, accessible à partir de cinq millions d'euros.

Avec la **Gestion Conseillée** vous recevez régulièrement du conseil vous permettant d'accéder à des solutions de diversification variées. Vous bénéficiez d'un univers d'investissement large et d'une construction de portefeuille profilé selon le niveau de risque retenu.

La **Gestion Conseillée Expert** vous permet d'opter pour des solutions flexibles et sur mesure. Vous bénéficiez d'une relation privilégiée avec un Gérant conseil qui vous délivrera des conseils à la fréquence souhaitée. Vous bénéficiez d'un univers d'investissement étendu⁽⁷⁾ et d'une construction de portefeuille flexible.

(1) Les produits et services qui y sont présentés peuvent n'être accessibles que sous certaines conditions d'éligibilité telles que le montant d'actifs détenus au sein de Société Générale Private Banking, votre situation patrimoniale ou votre profil investisseur. **(2)** Les contrats d'assurance vie concernés sont les contrats Société Générale Gestion Privée Vie, Séquoia, Ebène Private Banking et Tercap souscrits auprès de Sogecap. Société Générale Assurances est la marque commerciale de Sogecap - SA d'assurance sur la vie et de capitalisation au capital de 1 168 305 450 d'euros. Entreprise régie par le Code des assurances - 086 380 730 RCS Nanterre. Siège social : Tour D2 - 17 bis place des Reflets - 92919 Paris La Défense Cedex. Adresse de correspondance : Sogecap - Centre Relation Client - 42 boulevard Alexandre Martin - 45057 Orléans Cedex 01. **(3)** SG 29 Haussmann est une société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers, sous le n° GP 06000029, Société par Actions Simplifiée, au capital de 2 000 000 d'euros ayant pour numéro unique d'identification 450 777 008 RCS Paris, dont le siège social est situé au 29 Boulevard Haussmann, 75009 Paris. **(4)** Société Générale Gestion est la société de gestion dédiée au réseau Société Générale. Elle est filiale à 100% d'Amundi, le premier Asset Manager européen. Société Générale Gestion est une société anonyme au capital social de 567 034 094 euros, dont le siège social est sis 90, boulevard Pasteur, 75015 Paris. Société Générale Gestion, enregistrée sous le n° 491 910 691 au registre du commerce et des sociétés de Paris, est agréée en tant que société de gestion de portefeuille par l'AMF sous le numéro GP 009000020. **(5)** ETF (Exchange Traded Funds) ou tracker désigne un instrument financier coté en bourse permettant de reproduire en temps réel l'évolution d'un indice boursier. L'investissement dans des ETF est possible uniquement si l'annexe financière de votre contrat d'assurance vie le permet. **(6)** Lyxor Asset Management (LAM) est une société par actions simplifiée, au capital de 161 106 300 euros, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro unique d'identification 418 862 215 et le numéro APE : 652E. Siège social : Tours Société Générale, 17 cours Valmy, 92800 Puteaux. N° de TVA intra-communautaire : FR 604 1886 2215. **(7)** Dans la limite des titres éligibles au contrat.



SYNOÉ, RÉCOMPENSÉ CINQ FOIS, NOTAMMENT POUR L'OSCAR DE L'INNOVATION décerné par un jury de journalistes de la rédaction de Gestion de Fortune et des professionnels du secteur de l'Assurance, pour une période d'un an à compter de mars 2019.

CONSEIL EN INVESTISSEMENT ET ARBITRAGE

	Synoé	Synoé Premium
	Le premier service digital de conseil en arbitrage sur votre contrat d'assurance vie	Dans sa version premium, un univers d'investissement élargi et l'accès à une équipe d'experts dédiés
Investissement minimum	50K€	50K€
Commission de conseil	Offerte	De 0 à 1 000 K€ 0,50 % TTC Au-delà de 1 000 K€ 0,40 % TTC
Minimum de perception	n/a	n/a
Frais d'arbitrage	Offerts	Offerts
Mode de prélèvement	n/a	En rémunération de ses conseils, Société Générale perçoit, sur le compte bancaire choisi au moment de la souscription, une commission trimestrielle. Cette commission est basée sur un tarif dégressif par tranche (voir barème ci-dessous) et s'applique à l'encours des supports en unités de compte détenus dans le cadre de la prestation Synoé Premium à la fin de chaque trimestre en vigueur. Le prélèvement a lieu au début du trimestre suivant pour le trimestre échu.

	Gestion Conseillée	Gestion Conseillée Expert
	Le conseil en investissement dans le cadre d'une relation privilégiée avec un Gérant dédié	Un conseil à votre mesure pour davantage de personnalisation, tant dans la fréquence de contact que dans l'univers d'investissement
Investissement minimum	2M€	5M€
Commission de conseil	0,70 % TTC	0,80 %TTC
Minimum de perception	8 000 euros TTC	8 000 euros TTC
Frais de transaction⁽¹⁾⁽²⁾	Commission proportionnelle Ordre de Bourse : – Actions Euronext 0,70 % – Actions hors Euronext (frais de broker facturés en sus) 0,80 % – Obligations Euronext 0,40 % – Obligations hors Euronext 0,50 % Droits d'entrée OPCVM⁽³⁾ Lyxor Fund Solutions⁽⁴⁾ : – Actions 1 % – Obligations 0 % – Monétaires 0 % Autres OPCVM/FIA⁽⁵⁾ : Variables selon les indications renseignées dans le Document d'Informations Clés pour l'investisseur et/ou dans le prospectus.	
Mode de prélèvement	En rémunération de la fourniture du service de Conseil en Investissement et arbitrage, Société Générale percevra par avance, au début de chaque année, une commission de gestion annuelle. Cette commission est appliquée à la moyenne des actifs constatés à la fin de chaque trimestre de l'année précédant le paiement. Elle s'applique à la détention de la prestation en compte-titres ordinaire (CTO), plan d'épargne en actions (PEA), assurance vie et contrat de capitalisation.	

(1) Les frais de transaction s'appliquent à la détention de la prestation en CTO et PEA. Les arbitrages en assurance vie sont soumis aux frais d'arbitrage du contrat. Application du taux dès le 1^{er} euro. S'agissant d'un contrat d'assurance vie et d'un contrat de capitalisation, seule la part investie en unités de compte peut faire l'objet d'une convention de Conseil en arbitrage. (2) Hors frais de place (impôts de Bourse, taxes locales, TVA payée au broker...). (3) OPCVM : Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières. (4) Lyxor Fund Solutions : le centre d'expertise du groupe Société Générale, dont bénéficie Société Générale Private Banking, est dédié à l'analyse et à la sélection d'OPCVM. (5) FIA : Fonds d'Investissement Alternatif.

RÉCEPTION ET TRANSMISSION D'ORDRES*

Vous souhaitez gérer personnellement vos investissements et rester le seul décideur de vos placements. Vous gardez ainsi la totale maîtrise de votre portefeuille.

Votre Banquier Privé peut vous accompagner pour traiter vos opérations dans les meilleures conditions.

■ Frais de transaction⁽¹⁾

ORDRES PASSÉS SUR INTERNET (www.particuliers.societegenerale.fr)

Ordre de Bourse		
Commission proportionnelle	Actions Euronext / hors Euronext	
	Transaction de 0 à 8 000 euros	0,54 %
	Transaction de 8 001 à 15 000 euros	0,44 %
	Transaction de plus de 15 000 euros	0,34 %
	Obligations Euronext / hors Euronext	0,36 %
Frais minimum par opération		8 euros

ORDRES PASSÉS VIA VOTRE BANQUIER PRIVÉ

Ordre de Bourse		0 à 50 000 euros	50 001 à 150 000 euros	150 001 à 500 000 euros	> 500 000 euros
Commission proportionnelle	Actions Euronext	1 %	0,90 %	0,80 %	0,70 %
	Actions hors Euronext (frais de broker facturés en sus)	1,10 %	0,95 %	0,95 %	0,80 %
	Obligations Euronext / hors Euronext	0,60 %	0,50 %	0,40 %	0,40 %
	Frais minimum par opération		40 euros		

Options 5 à 10 % de la prime de l'option

OPCVM⁽²⁾ Lyxor Fund Solutions⁽³⁾

Droits d'entrée	Actions	2 %
	Obligations	1 %
	Monétaires	0 %

Autres OPCVM/FIA⁽⁴⁾

Variables selon indications renseignées dans le Document d'Informations Clés pour l'Investisseur et/ou dans le prospectus.

* Précédés ou non d'un conseil, hors Conseil en investissement et arbitrage.

(1) Hors frais de place (impôts de Bourse, taxes locales, TVA payée au broker...).

(2) OPCVM : Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières.

(3) Lyxor Fund Solutions : le centre d'expertise du groupe Société Générale, dont bénéficie Société Générale Private Banking, est dédié à l'analyse et à la sélection d'OPCVM.

(4) FIA : Fonds d'Investissement Alternatif.

RELEVÉ DE PATRIMOINE FINANCIER

Pour connaître les conditions d'éligibilité à cette prestation, contactez votre Banquier Privé. Le prix de l'abonnement est en fonction de la formule choisie.

Cristalia 1

Situation globale, situation individuelle, situation par type de produits, situation détaillée assurance vie et contrat de capitalisation.

Mensuel	200 euros
Trimestriel	150 euros
Semestriel ou annuel	100 euros

Cristalia 2

Cristalia 1 + situation détaillée du portefeuille titres, situation des revenus et plus ou moins values réalisées (depuis le début de l'année), détail des plus ou moins values réalisées.

Mensuel	250 euros
Trimestriel	200 euros
Semestriel ou annuel	150 euros

| Depuis le 1^{er} janvier 2019, le relevé de votre patrimoine financier est offert.

Votre RELEVÉ DE PATRIMOINE FINANCIER évoluera au dernier trimestre 2020.

Votre relevé CRISTALIA deviendra CRISTALIA EXPERT.

Un nouveau relevé patrimonial personnalisé vous permettant d'obtenir la vision de votre patrimoine financier, de celui de vos proches et de vos sociétés patrimoniales, selon votre choix, et sous certaines conditions.

Il vous présentera notamment :

- la répartition globale des avoirs et passifs par nature,
- la synthèse globale des performances par mode de gestion et de détention, le détail des actifs individuels.

| Ce relevé vous sera offert chaque trimestre.

Tarification

Relevé trimestriel	OFFERT
Option passage en fréquence mensuelle	250 euros

Abonnement à un relevé supplémentaire (personnalisation différente et/ou envoi à un autre destinataire)

Mensuel	250 euros
Trimestriel	150 euros
Semestriel ou annuel	100 euros

DROITS DE GARDE

Les droits de garde sont facturés une fois par an, en début d'année pour l'année en cours, sur la base de l'évaluation boursière des valeurs arrêtée au 31 décembre de l'année précédente.

Chaque compte est débité des frais perçus par la banque pour la qualité et la sécurité des opérations de garde, et notamment pour la conservation d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Les taux sont dégressifs par tranche

Jusqu'à 50 000 euros	0,30 %
De 50 001 euros à 150 000 euros	0,20 %
À partir de 150 001 euros	0,10 %
Minimum de perception	25 euros

Sont exonérés de droits de garde :

- les titres gérés dans le cadre des prestations 29 Haussmann Signature, 29 Haussmann Avenir et 29 Haussmann Avenir Sélection ;
- les FCP⁽¹⁾ gérés par SG 29 Haussmann ;
- les actions et certains emprunts Société Générale ;
- les autres actions des sociétés du Groupe Société Générale (Crédit du Nord, Boursorama) ;
- les OPCVM⁽²⁾ gérés par Société Générale Gestion, Lyxor et les fonds Amundi proposés par le réseau Société Générale ;
- les titres des sociétés privatisées pendant 18 mois (loi du 19 juillet 1993) ;
- les titres détenus par des clubs d'investissement ouverts au sein de Société Générale.

(1) FCP : Fonds Communs de Placement.

(2) OPCVM : Organismes de Placements Collectifs en Valeurs Mobilières.

SUCCESSIONS

Notre équipe vous accompagne afin de préserver les intérêts de vos proches.

Commission

Commission calculée sur la base des actifs détenus dans les livres de la banque, arrêtés au jour du décès, et perçue lors de la clôture des comptes relatifs à la succession : 0,50 %.

Plafond 7 500 euros

SERVICE GESTION DE TRÉSORERIE

Avec le Service gestion de trésorerie, vous pouvez déléguer la gestion de vos flux de trésorerie à votre Banquier Privé afin de simplifier votre gestion du quotidien.

| Ce service est offert.





FINANCEMENTS ET ENGAGEMENTS

Nous vous accompagnons pour tous vos financements : immobilier, besoins courants, investissements divers... tout en les intégrant dans le cadre d'une stratégie patrimoniale.

Nous pouvons également vous accompagner en délivrant une garantie financière telle une caution ou une garantie à première demande, dans le cadre d'une garantie de loyer, une caution fiscale, une garantie d'actifs-passifs...

Quels que soient vos projets, notre équipe d'experts en financement sont à votre disposition pour mettre en place la solution la mieux adaptée à vos besoins⁽¹⁾.

■ Commission d'étude et de montage

– Prêt personnel immobilier

0,30 % du montant financé, avec un minimum de perception de 900 euros.

– Découvert en Compte Spécial / Avance patrimoniale

0,30 % du montant du crédit avec un minimum de perception de 500 euros.

– Crédit structuré à moyen ou long terme

Selon la complexité du dossier, 0,30 % du montant financé avec un minimum de perception de 1 000 euros (2 000 euros pour les crédits aux sociétés).

– Modification des modalités du crédit

Frais pour traitement spécifique donnant lieu à l'établissement d'un avenant ou d'une offre modificative : de 0,20 % à 1 % du montant du crédit en fonction de la complexité du dossier, avec un minimum de perception de 300 euros.

– Cautionnement et garantie à première demande

De 0,30 % à 1% du montant de l'engagement, payable trimestriellement et d'avance, avec un minimum de perception de 500 €.

– Cautionnement de représentation fiscale pour opération immobilière

1% par an perçu en une seule fois à la délivrance du cautionnement, pour toute la durée de celle-ci.

– Nantissement pour compte tiers

Attestation de nantissement : 750 euros.

– Autres opérations

nous consulter.

Le crédit peut faire l'objet d'une structuration spécifique plus ou moins longue et/ou complexe. Les frais appliqués à la mise en place de l'opération dépendent ainsi du montant financé et de la structuration de la demande de crédit.

Taux applicables : votre Banquier Privé se tient à votre disposition.

(1) Sous réserve de l'acceptation de votre dossier par la banque.

UN ACCOMPAGNEMENT AU-DELÀ DE LA BANQUE...



BÂTIR UN PROJET PHILANTHROPIQUE

Nous sommes à votre disposition pour vous aider à structurer votre démarche solidaire, à maximiser votre impact sociétal et ainsi à contribuer à construire le monde de demain. La philanthropie induit des enjeux juridiques, patrimoniaux, familiaux, stratégiques et fiscaux. À ce titre, elle exige rigueur et professionnalisme à la fois dans la réflexion préparatoire du projet et dans son exécution. Notre équipe saura vous conseiller, que ce soit dans l'élaboration de la stratégie de votre projet, sa mise en œuvre et le suivi de votre action.

UNE SOLUTION DÉDIÉE

Créée en 2009 sous l'égide de la Fondation de France, La Fondation 29 Haussmann est une initiative de Société Générale Private Banking qui permet à nos clients de bénéficier d'une double expertise : ingénierie patrimoniale et expertise sociétale.

Elle a retenu pour objet l'éducation au sens large et plus particulièrement la lutte contre l'échec scolaire en France.

Tout au long de l'année au travers d'un processus de sélection rigoureux, elle s'attache à sélectionner des projets innovants en faveur de l'accompagnement d'enfants et d'adolescents en difficulté, afin de leur redonner confiance en eux et en leur capacité de réussite.

Ses ressources financières sont exclusivement assurées par les dons ou legs des clients ou de donateurs privés.

